

**CONTRIBUTION DU CNV
POUR LE COMITE INTERMINISTERIEL DES VILLES**

Préambule

Le CNV, dont le travail a été salué par le Président de la République dans le discours de Tourcoing le 14 novembre, s'est réuni le 28 novembre 2017 en Assemblée plénière pour discuter en ateliers des propositions faites préalablement par plus de la moitié de ses membres¹ en réponse au questionnaire adressé par le ministre de la cohésion des territoires et le secrétaire d'Etat.

Ce document en est la synthèse. Il constitue la contribution du CNV à cette nouvelle impulsion pour les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville portée par le gouvernement.

Le CNV souhaite que les propositions qui y figurent puissent être mises en débat et se concrétisent dans le prochain comité interministériel des villes et les instructions réglementaires qui en découleront.

En effet, instance historique de la politique de la ville, le CNV, notamment grâce à la présence du collège habitants, est un lieu collectif d'échanges ouvert, dynamique, libre, croisant toutes les opinions et les cultures politiques, associatives, individuelles et collectives. Les habitants majoritairement issus des conseils citoyens y apportent une expertise relative à leur propre connaissance des situations du quartier où ils résident. Ils ne sont pas désignés en tant que porte-parole de l'association qui les accompagne. Ils siègent, comme les membres des autres collèges, *intuitu personae*, et portent la parole collective d'une maîtrise d'usage reconnue.

C'est pourquoi le CNV souhaite participer aux différentes instances mises en place par le Président de la République et le gouvernement pour cette mobilisation générale, tant au comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques, et, notamment pour les membres du collège Habitants, que soit assurée leur présence au conseil présidentiel des villes.

De fait, le CNV s'autorise « le pas de côté » dans la réflexion ou l'expérimentation, que ne peuvent se permettre les administrations en charge de la gestion des politiques publiques. A ce titre, le CNV pourrait prendre la dénomination de Conseil national des villes et de la participation citoyenne.

Le CNV tient à rappeler quelques principes fondamentaux :

- La politique de la ville est une jeune politique publique, même si elle date d'une quarantaine d'années. Elle connaît des réussites nombreuses, mais peu valorisées ; elle a ses échecs, largement médiatisés. Mais elle reste essentielle à l'exercice de la solidarité nationale au profit des habitants les plus vulnérables et des quartiers dans lesquels ils résident pour créer les conditions d'accès à une réelle égalité des chances.
- Les crédits propres de la politique de la ville, transversale par essence, ne sont qu'additionnels à ceux des politiques publiques de droit commun de l'Etat comme des collectivités territoriales. On ne peut que constater au fil des années que la mobilisation du droit commun peine à s'envisager et se concrétiser. S'il y a échec, il se situe plutôt là.

- C'est pourquoi l'interministérialité doit être portée et s'imposer avec volonté et constance, au plus haut niveau des administrations ; l'impact des politiques mises en œuvre doit pouvoir s'évaluer constamment à l'échelle infra communale.
- La politique de la ville a besoin de pérennité. Ses crédits, additionnels, doivent s'inscrire dans la durée (ils ne représentent que 0,01% du budget de l'Etat). Ils ne doivent pas ou plus se substituer aux crédits de droit commun, ce qui peut être une tentation en période de contraintes budgétaires. L'annulation des crédits à l'été 2017 a bien démontré combien les acteurs de la politique de la ville, et plus particulièrement les associations de proximité, pouvaient être durablement fragilisés par des mesures restrictives conjointes (baisse des subventions aux collectivités et aux associations, fin des emplois francs...).
- Les acteurs de terrain de la politique de la ville qu'ils soient associatifs ou professionnels ont besoin que leur travail de terrain au bénéfice du lien social soit reconnu.
- Evaluée à l'aune de la réduction des inégalités dans un périmètre donné, la politique de la ville offre régulièrement des « photographies » qui ne prennent pas en compte l'évolution de leur population : ceux qui partent des quartiers, ceux qui y vivent, ceux qui entrent - souvent plus pauvres que ceux qui en sortent - et ceux qui n'ont d'autre choix que d'y rester, mais souhaitent y vivre bien.
- Les quartiers prioritaires de la politique de la ville ne doivent pas être traités uniformément : s'ils ont des constantes, et notamment la pauvreté et les difficultés d'accès à l'emploi, les mesures prises en leur faveur doivent absolument être modulées en fonction du territoire plus large de la ville, de l'agglomération, du bassin d'emploi dans lesquels ils se situent.
- Au-delà des expérimentations et des innovations, territoire par territoire, la politique de la ville, par son statut paradoxal - au cœur et à la marge de la République - a su développer des méthodes innovantes qui, plus que les actions elles-mêmes, doivent être essaimés sur l'ensemble du territoire.
- Enfin, la politique de la ville, souple par essence, doit aujourd'hui s'adapter aux nouveaux défis sociétaux que sont les radicalisations et les communautarismes.

Le CNV souhaite que les propositions contenues dans ce document soient concrètement articulées avec celles issues :

- des Etats généraux de l'Outre-Mer, où des approches alternatives devraient être développées prenant en compte la singularité des QPV ;
- de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté des enfants et des jeunes, en lien avec le CNLE ;
- de la stratégie européenne ;

Et enfin, qu'elles s'inscrivent dans les priorités thématiques annuelles qui constituent « la grande cause nationale du quinquennat » jusqu'en 2022.

ATELIER N° 1

AMELIORER LA VIE QUOTIDIENNE DES HABITANTS DES QUARTIERS

1. **Quel regard portez-vous sur les conseils citoyens ? Quelles sont vos propositions d'amélioration ? Souhaitez-vous promouvoir d'autres formes de participation citoyenne ?**

Le CNV, notamment porteur du comité national de suivi des conseils citoyens, pose un regard à la fois positif et critique sur la mise en place des conseils citoyens, et leur rôle. Il est souhaitable de rendre leur parole plus légitime, sécuriser leur installation, clarifier leur rôle et leur implication sur les territoires. Enfin, ne pas non plus bannir toutes les autres formes de participation citoyenne comme les tables de quartier, les comités de quartier, collectifs d'habitants, amicales de locataires...

La place des conseils citoyens doit être réaffirmée dans les contrats de ville - même si la mise en place a été complexe, et leur association au projet de territoire trop tardive - et si encore trop souvent la démocratie participative est vécue en opposition à la démocratie représentative. Il reste nécessaire de promouvoir auprès des élus et des services la plus-value apportée par le dialogue avec les habitants.

Ils ne concurrencent pas les autres formes de participation des habitants que sont les associations de proximité, les conseils de quartier, ni les tables de quartier, mais aussi les conseils de classes, et les amicales de locataires, qui doivent être encouragées. Ces formes de participation citoyenne devraient pouvoir essaimer sur l'ensemble du territoire, au-delà des QPV.

Propositions :

Vérifier l'effectivité de la mise en œuvre des conseils citoyens sur l'ensemble des QPV, et leur conformité avec la loi et son esprit en termes d'autonomie, de positionnement et de fonctionnement.

Clarifier localement le rôle des conseils citoyens : Les conseillers citoyens ne doivent pas être considérés comme des représentants des habitants qui ne sont ni une association porteuse d'actions sur le quartier, ni un conseil de gestion du quartier, ni un conseil d'administration de centre social, mais bien une partie prenante aux côtés des élus et des techniciens dans la co-construction d'un projet, associée à une réflexion sur les enjeux du quartier dans le territoire, et le suivi des projets qui en découlent.

Mettre en place une grille de mesure de la place des conseils citoyens dans les contrats de ville à l'occasion de leur évaluation à mi-parcours.

Garantir leur fonctionnement en termes de moyens et de formations (accompagnement, prise de parole, écoute et prise en compte de leur avis, horaires de réunions, garde d'enfants, locaux). Leur donner les moyens de promouvoir leur action (permanences, diffusion d'informations, organisations de rendez-vous citoyens en amont des réunions, etc.)

Légitimer le statut de conseiller citoyen afin de permettre une plus grande disponibilité.

Mettre en place une agence de la citoyenneté qui porterait les emplois civiques dédiés aux conseils citoyens (financement par 5% de la réserve parlementaire des députés).

Il ne revient pas aux membres des conseils citoyens d'assurer seuls la communication du projet auprès des habitants : le projet de territoire est un bien commun. Appartenant à tous, il ne peut être « confisqué » par personne. La recherche de l'association des habitants au projet doit être portée par les élus, les techniciens et les conseils citoyens, qui, ensemble, doivent l'avoir bâti. Cela induit une méthode de mise en œuvre pour construire l'appropriation, notamment - mais pas seulement - d'un projet social et urbain.

Proposition de méthode en trois phases (vu à Barcelone) qui pourrait être reprise :

. Une phase tactique avec les élus, les habitants, les architectes, les conseils citoyens, les communicants : exposé de l'idée, dessins, cartes... (10 indicateurs mesurés) ;

. Une phase basique, de plusieurs mois, elle aussi évaluée : Pendant un temps donné, le projet est physiquement simulé « grandeur nature » avec des objets de récupération, des peintures au sol..., etc. Tous les habitants peuvent ainsi vivre le projet et le transformer par son usage. A l'issue : un vote (70% minimum d'accord) ;

. Une phase structurante : la réalisation du projet, et des indicateurs sur son fonctionnement.

La phase 2 qui permet l'appropriation par l'ensemble des habitants ne fait généralement pas partie du processus actuel.

Dans le même esprit : faire étudier systématiquement, dans le cadre des contrats de ville, le recyclage rapide des terrains libérés, en accord avec le projet urbain, en mettant l'accent sur la diversification des fonctions notamment en non résidentiel pour du bâti adapté à des activités marchandes (pieds d'immeubles mis à disposition gracieusement par les bailleurs sociaux).

Faire émerger avec les habitants des solutions transitoires de gestion de certains de ces espaces, de préférence avec une dimension économique ; et lever les délais et les obstacles administratifs à leur occupation.

2. Comment mobiliser l'accès aux services publics dans les quartiers prioritaires ?

D'une façon générale, contractualiser plus concrètement les engagements publics des grands partenaires sur leur présence humaine et leurs effectifs dans les QPV (services de l'Etat, des collectivités locales, entreprises, et bailleurs HLM).

Implanter des équipements de qualité, notamment éducatifs (par exemple des IUT) dans les QPV. Implanter ou réimplanter systématiquement des classes préparatoires dans les lycées des quartiers de la politique de la Ville.

Développer les Maisons de services publics ou les PIMMS dans les QPV, ainsi que les Maisons de Santé. Créer le lien avec les associations de proximité pour informer, orienter, et accompagner les personnes qui par peur, lassitude, découragement ou incompréhension renoncent à leurs droits. Renforcer un accueil bienveillant.

Adapter les horaires à la vie réelle des usagers (amplitude horaire des équipements, des transports...), accompagnement individualisé pour les formalités.

Développer la présence d'écrivains publics. Aider les personnes les plus démunies à accéder aux démarches dématérialisées (Plate-forme d'écrivains publics virtuels ?)

Lutter contre l'enclavement en revoyant les plans départementaux de mobilité.

Maintenir des services polyvalents dans les QPV, et si budgétairement des recentrages sont nécessaires, organiser l'accueil d'autres quartiers de la ville ou de l'agglomération dans les QPV.

Enfin, mesurer l'implantation des services publics en termes de temps d'accès et de moyens, et pas seulement de distance kilométrique.

3. Quelles sont les initiatives à prendre, selon vous, pour rapprocher police et population ? Qu'attendez-vous de la police de proximité au quotidien dont la mise en place est à l'étude par le ministère de l'Intérieur ?

Concernant la police de proximité au quotidien :

Le CNV a salué l'initiative prise par le Gouvernement, mais souhaite que le projet de police au quotidien qui soulève beaucoup de questionnements puisse être travaillé avec un objectif de rétablissement de la confiance et du respect entre les habitants et les forces de l'ordre, et que ses missions soient clairement définies.

L'attente est de recréer une confiance mutuelle, de casser la peur et les préjugés dans lesquels se sont enfermés les jeunes et les policiers, souvent jeunes aussi..., comme mettre un terme à ce qui est, de façon réelle ou ressentie, exprimé par le terme « zones de non droit ».

Donner des moyens : un déploiement serein qui crée des postes dans les commissariats concernés. Une dotation par redéploiement, sans postes supplémentaires dédiés, serait de nature à créer l'incompréhension des habitants des QPV comme de ceux de l'ensemble de leur ville ou leur agglomération de référence.

Un projet, une méthode : une police de contact au quotidien, déployée uniquement sur les QPV, qui se distingue par ses agents des dispositifs de sécurité public et de maintien de l'ordre existants (uniformes).

Doter cette police des moyens (tablettes numériques ou ordinateurs portables) de prendre ou d'aider à prendre les plaintes en ligne - meilleur moyen d'éviter l'omerta - au domicile

des personnes ou dans un espace public neutre (centre social, PMI...), notamment pour lutter contre les violences intrafamiliales.

Mieux articuler police nationale et polices municipales.

Promouvoir l'implantation des Centres de Loisirs Police-Jeunes (CLPJ).

Concernant le rapprochement police-population :

Repenser en profondeur les modalités d'intervention de la police nationale, qui ne donne à voir aux habitants qu'une police de maintien de l'ordre. Besoin d'une présence visible, formée, compétente, respectueuse des habitants, y compris le soir et le week-end (vérification de l'effectivité de la charte de déontologie).

Si la mise en œuvre du récépissé de contrôle d'identité a fait l'objet d'un débat et d'un dissensus, le CNV préconise le recours systématique aux caméras embarquées lors des contrôles.

Construire des relations dès l'école primaire (interventions de policiers retraités pour expliquer tous les métiers de la police).

Inclure dans la feuille de route des policiers le lien privilégié à développer avec les associations : rendez-vous, organisation de réunions avec les habitants (exemple de « Parlons-en » à Grenoble), participation à la vie du quartier, lien avec les médiateurs et les adultes-relais.

Néanmoins, le CNV souhaite que la réflexion s'élargisse à la **Justice**, en facilitant l'implantation de Maisons de la Justice et du Droit, et en les ouvrant à des permanences associatives d'accès aux droits (CIDFF, droits des étrangers, médiation familiale, aide aux victimes...).

Le besoin de confiance est d'autant plus fort lorsqu'il s'agit de violences familiales, faites aux femmes et aux enfants. Le renforcement et le développement de postes de travailleurs sociaux dans les commissariats est de nature à permettre l'écoute, l'orientation et l'accompagnement des victimes vers la plainte.

Enfin, si aujourd'hui, la majorité des habitants souhaitent vivre dans leur quartier en toute tranquillité, ils reprochent aux services publics leur impuissance à écarter une délinquance avérée, générée par quelques familles connues de tous. Dans ce cadre, il est demandé que les familles dont un membre a subi plusieurs condamnations pour violences ou trafic de stupéfiants puissent être expulsées par voie de procédure judiciaire, ce qui est actuellement très incertain en pratique pour le bailleur, faute de textes de référence. Cette procédure ne modifierait en rien l'obligation pour le bailleur de proposer une offre de relogement ou d'hébergement.

D'autre part, le CNV souhaite que les plaintes pour violences ou menaces sur agents de proximité dans leur mission de service public puissent être portées par l'organisme HLM, en plus du droit de l'agent lui-même, qu'il y ait ou non dégradation physique de patrimoine, cette destruction étant la seule possibilité juridique claire actuellement offerte aux organismes HLM.

4. Comment renforcer l'accès aux droits et l'accès aux soins dans les quartiers ?

Concernant l'accès aux droits :

L'accès aux droits commence par la reconnaissance de l'accès de toutes et tous à l'espace public : le droit à la ville, le droit au quartier.

Le CNV insiste sur le fait que les habitants des quartiers ne souhaitent qu'avoir les droits « de tout le monde », que ce soient les fondamentaux, mais aussi l'ensemble des droits. Ni plus, ni moins.

Cela présuppose de :

- Accompagner les habitants des quartiers vers ces droits, et renforcer toute forme de médiation qui le permet (médiateurs, associations, ...etc.) ;
- Simplifier les démarches administratives liées à la protection sociale pour lutter contre les processus de **non recours** ;
- Former les personnels d'accueil à la bienveillance ;
- Augmenter les moyens financiers et humains permettant la maîtrise de la langue française, orale et écrite (notamment pour accéder aux démarches dématérialisées),
- Et, afin de permettre l'accès à la formation, à l'insertion et à l'emploi, notamment des femmes cheffes de famille dans les QPV, organiser localement les modes de garde (comme des lieux uniques d'accueil pour l'ensemble d'une fratrie, quel que soit l'âge des enfants) adaptés aux amplitudes horaires, ou aux intermittences.

Concernant l'accès aux soins :

Développer les Maisons de santé pluridisciplinaire.

Les habitants recherchent des référents, des repères, des facilitateurs : la formation pluri-professionnelle des professionnels de santé et du social doit permettre une reconnaissance mutuelle pour une meilleure information et orientation du public.

Inciter l'implantation de jeunes médecins (généralistes et spécialistes) en leur proposant des locaux adaptés et de qualité. Les pieds d'immeubles dans le parc social pourront être mobilisés dans cet objectif.

Le CNV souhaite que le rôle de l'école soit renforcé dans le dépistage et l'accès aux soins. Les établissements en REP et REP+ doivent être prioritairement dotés d'infirmiers scolaires et que des personnels médicaux puissent y être accueillis y compris en dehors des heures scolaires afin d'informer et d'orienter les familles, et de nouer avec elles un rapport plus intime.

Organiser des campagnes de dépistages dans le quartier (là où sont les personnes, établissements scolaires par exemple) et mettre en place des dispositifs mobiles de médiation et d'accompagnement.

Le CNV regrette les fermetures de PMI dans les QPV cette dernière année, très préjudiciable à la prévention auprès des familles les plus vulnérables : une cartographie par départements pourrait être établie.

5. Par quels moyens peut-on promouvoir l'accès à la culture ? Quels sont les dispositifs qui ont fait leurs preuves sur les territoires qui pourraient être dupliqués ?

Le CNV insiste sur la nécessité de la médiation culturelle et artistique ; il ne suffit pas d'un équipement, il faut encourager les gens et les accompagner pour aller vers les institutions culturelles. La seule aide financière d'un Pass-Culture n'est pas suffisante. La barrière n'est pas seulement financière ; elle est aussi culturelle et mentale.

S'il s'agit de considérer la culture et l'art comme des outils d'ouverture et d'émancipation. Il est nécessaire de soutenir l'ensemble des actions permettant de connaître et reconnaître toutes les cultures et les pratiques artistiques et culturelles. Y intégrer la culture scientifique et technique, le numérique et l'audio-visuel, comme le patrimoine industriel, paysager ou immatériel. Et en raconter l'histoire et les évolutions.

Valoriser la langue française, comme un patrimoine commun, tout en reconnaissant les doubles cultures et le bilinguisme (sans hiérarchiser les langues).

Baisser le coût des transports des établissements scolaires et des structures de proximité qui constituent un véritable frein aux visites et aux découvertes.

Rendre possible l'utilisation des chèques-vacances pour des sorties culturelles en famille (CNAF).

Les freins à l'accès à la culture ne sont pas seulement financiers. Il faut développer une culture de la culture :

- Soutenir les classes-orchestre, les résidences d'artistes ..., etc. ;
- Favoriser la médiation culturelle avec une méthode phasée (exemple : les actions menées par la Fondation du Camp des Milles en quatre temps : médiation en amont dans les structures, accueil puis retour du même médiateur dans le quartier, association des parents) ;
- Doter d'un projet culturel chaque classe de REP/REP+ du primaire au lycée ;
- Inscrire l'histoire de l'art comme une matière à part entière dès la 6^{ème} pour un apprentissage culturel à la lecture de l'image (à l'exemple de l'Italie) ;
- Donner aux médiathèques un rôle plus central d'animation culturelle ;
- Développer les jumelages entre grands équipements culturels (musées, opéras, scènes nationales, et structures de quartiers) ;
- Initier et inciter les initiatives des talents de quartier à partir de créations éphémères, notamment lors des projets de renouvellement urbain.

ATELIER N° 2

ENCOURAGER LES MOBILITES ET LES PARCOURS DE REUSSITE POUR ROMPRE AVEC L'ASSIGNATION A RESIDENCE

- 1. Dans le prolongement de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1 en REP/REP+, quelles autres mesures pourraient permettre d'améliorer l'égalité des chances à l'école pour les enfants habitant les quartiers populaires**

En préambule à cette question, le CNV souhaite insister sur trois points :

- . Que la question de l'éducation ne se réduit pas, comme c'est trop souvent le cas, à la seule réussite scolaire,
- . Qu'il est nécessaire de travailler à l'orientation des jeunes gens et des jeunes filles dès le collège,
- . Qu'il est essentiel de développer les savoir-être dès le plus âge.

Dans le prolongement de la mesure de dédoublement des classes de CP et CE1, le CNV a relevé trois grands axes transversaux :

- Appui à la parentalité, du plus jeune âge, au primaire, au collège et pendant toute la scolarité des jeunes ;
- Renforcer l'orientation de ces jeunes en contact avec les entreprises (stages de 3^{ème}). Par exemple, renforcer les effectifs de psychologues, d'animateurs qui pourraient permettre l'orientation de ces jeunes ;
- Que le savoir-être soit une « matière » à part entière : découvrir et étudier les différents codes, les différents niveaux de langage, et leur proposer une mise en pratique avec un parrainage des entreprises, des associations.

1.1. Ne pas réduire la question de l'éducation et de la réussite à la seule scolarité.

Etendre les démarches de scolarisation dès le plus jeune âge.

Pérenniser les PRE tant en terme de moyens que de méthode.

Favoriser toutes formes d'accès au livre dès le plus jeune âge (crèches, PMI,... Expérience « Le livre, c'est bon pour les bébés ») en associant les parents dans l'ensemble des structures maternelles et périscolaires, et de garde.

Développer l'aide à la parentalité, et leur maîtrise de la langue et des outils numériques (suivi de la scolarité, contrôle de l'accès aux réseaux sociaux ...), mais aussi formation des parents, y compris concernant les enjeux de santé et d'alimentation (pratiques culinaires, accès aux produits frais dans les banques alimentaire et épiceries sociales et solidaires...).

Développer les projets éducatifs associant école, parents et associations.

Encourager les Réseaux d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP).

1.2. Renforcer le soutien dans l'orientation des jeunes dès le collège

Favoriser le contact avec les entreprises (stages 3^{ème} et autres stages).

Créer un environnement scolaire favorable à un « déclic » salutaire des adolescents de 15-16 ans, indispensable à une motivation afin de lutter contre le décrochage scolaire.

Développer dans les établissements une surveillance très étroite des comportements, des absences et des évitements ;

Faciliter les rencontres entre professionnels et jeunes scolarisés aujourd'hui, les missions locales sont généralement post scolarité et l'éducation nationale propose ses CIO, trop souvent dans une démarche psychologisante.

Continuer de soutenir et généraliser des dispositifs comme les Cordées de la réussite et les partenariats Universités/Grandes écoles collèges et lycées, afin d'ouvrir le champ des possibles et de nourrir l'ambition des jeunes et de leurs parents.

Mettre les options les plus « culturellement valorisantes » dans les établissements en QPV, et systématiser l'installation de classes préparatoires dans les lycées en REP/REP +.

Etendre Erasmus aux bacheliers professionnels.

Bâtir un plan d'urgence sur les 1000 collèges les plus ségrégués.

1.3. Développer les savoir-être dès le plus jeune âge

Considérer que le « savoir-être » peut être une matière scolaire à part entière.

Avoir des équipes pédagogiques installées volontairement et collectivement dans la durée dans les établissements en QPV. Valoriser cette expérience par une rémunération substantielle et dans leurs carrières.

Remplacer systématiquement les professeurs absents dès la 2^{ème} journée.

2. A l'occasion de la réforme de la formation professionnelle, comment développer l'apprentissage des quartiers populaires ?

Les membres du CNV proposent l'expérimentation des « stages francs » permettant aux jeunes d'enrichir le plus tôt possible leur savoir-faire professionnel : avoir un pied dans l'entreprise tout au long de leur parcours scolaire, mais aussi offrir des opportunités d'immersion dans l'entreprise pour tous les âges du stage de 3^{ème} à la 1^{ère} expérience du jeune diplômé, en passant par les jeunes de 18-21 ans sans qualification qui ont, eux-aussi besoin de cette confrontation à la réalité professionnelle.

Le CNV tient à rappeler que l'apprentissage ne doit pas se réduire à la seule question de la scolarité, mais doit prendre en compte l'apprentissage à tous les âges - des personnes

adultes comme des retraités dans ces quartiers prioritaires -, et que la formation professionnelle concerne tous les âges de la vie.

Développer la mobilité pour favoriser la réussite de l'**orientation**. Développer une offre scolaire variée et accessible (hors du quartier, mais trajets domicile-établissement de courte durée).

Construire un parcours individualisé d'orientation et donner un droit à l'erreur (réorientation dès deux mois) en lien avec les parents.

Organiser dans les structures de proximité des ateliers de démonstration (CFA, Compagnons du Devoir, Métiers d'art...) et soutenir tout événement permettant la découverte des métiers (tant aux enseignants qu'aux élèves).

Revaloriser la voie professionnelle (sans opposer apprentissage et lycée professionnel).

Promouvoir l'apprentissage par le biais de plate-forme de développement de l'emploi et de l'activité, en associant les bailleurs sociaux et les partenaires du renouvellement urbain dans les QPV, mais aussi en dehors. Penser une incitation fiscale pour les entreprises.

3. Comment faciliter l'accompagnement et la création d'entreprises ?

Faciliter l'accès aux crédits bancaires (une conférence locale des banques pour un appui aux entrepreneurs en QPV ?).

Continuer à soutenir et valoriser les dispositifs existants, comme Cité Lab, les BGE... etc., Mais aussi le soutien à l'ingénierie via des plates-formes (type pépinières) et permettre un accompagnement au-delà de la création, pour la pérennisation de l'entreprise (accéder au marché ; remplir le carnet de commande...).

Mutualiser les fonctions support, comme les expertises comptable et juridique.

Organiser localement des formations entre les entreprises, les professionnels du développement économique et de la création d'activités les services économiques des villes et ceux de la politique de la ville.

Appuyer les articulations avec l'Economie sociale et solidaire.

Afficher le parrainage d'une grande entreprise à un entrepreneur qui s'installe en QPV.

4. Face à l'enclavement que connaissent certains quartiers, quelles solutions innovantes, notamment inspirées de la nouvelle économie, pourraient être développées pour favoriser la mobilité ?

Le CNV relève deux axes importants :

Le volet numérique

Lutter contre la fracture numérique. Favoriser l'accès aux démarches administratives, comme la médiation ou les écrivains publics qui permettraient aux personnes qui ont des difficultés à lire ou à écrire à formaliser leurs démarches.

Simplifier le vocabulaire des documents publics.

Développer l'accompagnement des usages du numérique dans la logique de l'utilisateur et de l'individualisation.

Faciliter pour toutes et tous l'accès au Cloud.

Valoriser le smartphone (commande vocale) pour favoriser les démarches administratives.

Le volet transport

Développer les auto-écoles solidaires pour faciliter l'accès au permis de conduire à tout âge.

Intégrer le passage de l'examen du code de la route à la scolarité dès 16 ans, et organiser les sessions dans les établissements scolaires.

Développer toutes formes de transport en commun permettant de répondre à des horaires décalés (minibus, covoiturage, transports à la demande...) et la nuit en garantissant la sécurité des voyageurs (présence systématique d'équipes de sécurité).

Initier la gratuité des transports en ville, à l'exemple de quelques 22 villes à ce jour (Vitré, Issoudun, Mayenne, Gap, Bar-le-Duc, Castres, Cluses, Libourne, Dunkerque, Châteauroux...)

Enfin, profiter de l'opportunité du renouvellement urbain pour revoir les offres de mobilité de nature à renforcer l'attractivité du quartier : intégrer un plan de mobilité aux contrats de ville.

5. Quelles actions concrètes pour lutter contre les discriminations ?

Le CNV tient à réaffirmer la nécessité d'ouvrir les QPV vers l'extérieur afin de permettre les flux de personnes favorisant échanges et mixité sociale pour lutter contre l'entre soi (qui n'est pas réservé aux QPV) ; il est important qu'il y ait dans les quartiers des équipements à « vocation de ville », des entreprises, y compris des équipements qui attirent, en termes de services publics, hors du quartier.

La question sur les statistiques ethniques a fait débat, sans qu'il soit tranché.

Il a été retenu de continuer les études sur les questions de discrimination, en terme qualitatif : l'entrée méthodologie des enquêtes de l'INED sur les discriminations a été discutée et est une piste à développer.

Comprendre pour mieux prévenir :

- Mener des actions culturelles, renforcer l'accès à la culture (développer les chartes culturelles des grands établissements nationaux) ; créer des événements culturels et historiques. Enrichir par une approche sensible et artistique l'approche historique et scientifique des mécanismes et des processus discriminatoires, notamment sexistes.
- Travailler à l'image des quartiers et de leurs habitants dans les médias (voir l'atelier n° 3)

Réprimer plus sévèrement les individus ou collectifs (entreprises, services...) qui discriminent. Systématiser le « testing », et rendre public ses résultats.

Inscrire les plans de lutte contre les discriminations dans chaque contrat de ville (actions, formations, finalités mesurées et évaluées).

Donner un objectif chiffré mesurable à atteindre (pourcentage du personnel) pour chaque entreprise sur chaque territoire de QPV.

ATELIER N° 3

MOBILISER LES FORCES VIVES DE LA SOCIÉTÉ POUR FAIRE VIVRE LA FRATERNITE ET RENFORCER LE LIEN SOCIAL

Le CNV tient à souligner que « la mobilisation les forces vives de la société pour faire vivre la fraternité et renforcer le lien social » doit concerner toutes les forces vives, aussi bien les conseils citoyens que les conseils de quartier, les associations, les entreprises, les habitants en direct, les acteurs publics et privés pour faire vivre la Fraternité, au sens « vivre ensemble et de la cohésion sociale ». Renforcer le lien social passe par la question des relations, des interactions, des coopérations.

1. Comment développer le parrainage, le tutorat et l'accompagnement entre habitants des quartiers et milieu universitaire et monde de l'entreprise ?

Le CNV insiste pour que cette dynamique soit structurelle, que ce ne soit pas simplement « le bon exemple » qu'on mette en avant. Elle doit se concevoir dans la proximité et changer d'échelle. La vraie question est de savoir comment on passe de 1 000, 2 000, 5 000 à 500 000. Il y a 5 millions d'habitants dans les quartiers !

Renforcer les accompagnements existants :

Inscrire l'engagement solidaire des étudiants comme un axe reconnu structurant de la vie étudiante pour permettre de développer le tutorat étudiant.

Initier une politique nationale en faveur de la responsabilité sociétale des universités.

Créer une labellisation citoyenne (exemple d'Aix Marseille Université et Camp des Milles) : formation de sensibilisation, habilitation des référents, Label et Brevet citoyen.

Utiliser les innovations du type des colocations solidaires (AFEV) incitant les étudiants à s'engager au sein des quartiers, en répondant à un objectif de mixité.

Utiliser le Cloud comme cadre transversal d'innovation et de développement : administration, université, entreprises, habitants (exemple : projet 22@urban Lab à Barcelone).

Soutenir et amplifier les réseaux de parrainages existants (CREPI).

Soutenir les actions de « jumelage » initié par les associations entre les établissements scolaires et les universités ou les grandes écoles.

Mais aussi s'ouvrir à toutes les formes d'accompagnement, à tous les parrainages possibles, à tous les tutorats : les seniors vers les jeunes, les jeunes vers les seniors sur le numérique, les figures inspirantes (sportifs, artistes, patrons en zones franches urbaines, etc.).

Inscription de ces parrainages dans les contrats de ville où cette dynamique peut être contractualisée, pilotée et évaluée.

2. Comment mieux impliquer les entreprises dans la vie et le développement des quartiers ?

Le CNV formule quelques remarques :

Cette question doit se poser à l'échelle du territoire, et pas à la seule l'échelle du quartier.

Il est souhaitable de multiplier les formes d'engagement des entreprises, et ne pas seulement les solliciter sur les questions d'emploi et de développement économique, mais aussi sur l'implication en matière d'éducation, sur les questions de précarité, sur les questions de surendettement, sur les questions de soutien aux associations de proximité.

Le CNV pense que plus les entreprises seront mobilisées, plus les « gains » collatéraux sur les questions du développement économique, de la non-discrimination et de l'accès à l'emploi des habitants des quartiers seront concrets, et ce, jusqu'aux questions de professionnalisation et d'apprentissage qui sont dans la réforme actuelle.

D'autre part, au-delà du soutien à la phase de création (ADIE), il y a effectivement besoin d'appui à la pérennisation des activités des créateurs. Les entreprises donneuses d'ordre peuvent y contribuer par le parrainage, mais aussi par la politique d'achats (la leur comme celle de leurs sous-traitants).

Le CNV a rendu un avis sur la place des entreprises dans les quartiers, auquel il renvoie.

Afin d'affirmer la place de l'économie dans la politique en faveur des quartiers prioritaires, il y est proposé de :

- systématiser l'intégration des actions économiques dans les contrats de ville et développer le pilotage et l'évaluation de la dimension économique, notamment des engagements des entreprises ;
- renforcer l'ingénierie territoriale pour améliorer synergies et cohérence des actions. La dimension d'insertion par l'économie qui fonctionne déjà en politique de la ville doit davantage concerner les petites entreprises et faire l'objet d'un suivi attentif pour des résultats perceptibles par les populations ;
- poursuivre les implantations d'activités au sens physique dans les quartiers prioritaires, tant activités tertiaires mais aussi artisanales et de production ;
- Intensifier les actions de formation, d'éducation et d'orientation à partir des outils existants, en promouvant une culture de l'insertion professionnelle et en pariant sur l'avenir, non seulement sur les métiers en tension mais aussi sur des métiers à perspectives méconnues ou sous-estimées.

Rendre opérationnelle la place des entreprises dans les contrats de ville, alors qu'elles n'en sont trop souvent que signataires : Les entreprises sont porteuses d'une vision stratégique territoriale globale, qui permet d'entrevoir le potentiel des quartiers prioritaires à une échelle plus large de l'agglomération ou du bassin d'emploi. Cette difficulté n'est pas insurmontable : elle nécessite de croiser les cultures professionnelles et les échelles de projection, ainsi que de lever les méfiances réciproques qui ont pu se cristalliser, notamment dans le cadre des programmes de lutte contre les discriminations.

Organiser systématiquement des visites d'entreprises pour une meilleure connaissance par les habitants, et une évolution des processus de recrutement vers plus d'ouverture à des profils non standards.

Développer l'accompagnement de l'entreprenariat dans les QPV comme démarche de valorisation des compétences et de dynamisme économique (75% des entrepreneurs en QPV basent leur entreprise dans le quartier. ADIE).

3. Les Jeux Olympiques seront une formidable chance de développement pour l'Île-de-France et l'ensemble du territoire national. Comment s'assurer que les quartiers prioritaires puissent être au cœur des initiatives et quelle peut-être la plus-value de la politique de la ville ?

Le CNV, qui a rendu un avis versé au dossier de candidature de Paris 2024, fait trois remarques liminaires :

Première remarque : si les Jeux Olympiques sont un événement phare, l'intérêt ne doit pas se limiter à leur seul accompagnement, mais doit s'appliquer à tous les grands événements sportifs majeurs – sur quelque territoire national qu'ils se déroulent –, et pour lesquels le lien doit être fait avec les quartiers prioritaires.

Deuxième remarque : élargir le propos à un ensemble de finalités plus grandes, notamment celles de la pratique sportive durable et pérenne de chacun des habitants et habitantes, notamment autour des clés de la dimension sociale du sport et des JO (les questions de valeurs d'engagement, le sens du collectif et les valeurs de partage, le fait de concourir, les questions de mixité, l'accès au sport, à la santé et au bien-être,..). Profitons du moment JO pour les élargir.

Troisième et dernière remarque sous forme de questions : comment mieux outiller cette sollicitation générique sur les Jeux Olympiques ? Comment outille-t-on localement les différents acteurs concernés, que ce soient des entreprises ou des associations pour qu'elles soient vraiment inscrites dans chaque contrat de ville (pas seulement dans ceux de Plaine Commune ou de Marseille)?

L'avis du CNV en soutien au dossier de candidature pour donner aux JO une dimension inclusive et mobilisatrice préconise :

Intégrer des clauses sociales et territoriales aux marchés publics dépassant les seules obligations liées à l'insertion par l'activité économique, en ajoutant des dimensions telles que l'éducation des habitants à la santé, à la consommation, aux droits...

Le CNV souhaite que les entreprises partenaires agissent concrètement pour « l'inclusion sociale » :

- La création d'une fondation d'entreprises « JO Paris 2024 Inclusifs » pour que les entreprises œuvrent de façon coordonnée pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes issus des quartiers comme des actifs et des bénévoles de l'événement ;

- L'identification et l'accompagnement de petites et moyennes entreprises (PME) et d'entreprises de taille intermédiaire (ETI) pour qu'elles puissent répondre aux appels d'offres ;
- La création d'une plateforme unique permettant un accès gratuit et simplifié aux appels d'offre et appels à projet.

Pour les habitants, qu'ils soient salariés, intérimaires, autoentrepreneurs... tous « *doivent être considérés de façon privilégiée* » et « *accompagnés ultérieurement dans leur parcours professionnel* ». Objectif : leur permettre d'accéder, à l'issue de l'événement, à un parcours d'insertion et aux principales plateformes de recrutement.

Que l'engagement bénévole en tant qu' « Ambassadeur des JO Paris 2024 » ouvre droit à une validation des acquis de l'expérience (VAE) reconnue par l'État et soit valorisé dans le cadre du Compte personnel d'activité (CPA).

Qu'une démarche d'accompagnement des volontaires soit proposée pour les aider à identifier les compétences acquises et à cibler les savoirs transférables dans une activité professionnelle future.

S'appuyer sur la richesse linguistique des quartiers : mettre en place en amont des Jeux, des formations des habitants, notamment des jeunes, à l'accueil et l'accompagnement des délégations, des journalistes, des visiteurs et des athlètes : « Nous parlons votre langue ». Dans l'apport des habitants des quartiers prioritaires pour l'accueil des JO, la dimension linguistique peut être significative. Logeant des personnes pouvant être issues, directement ou indirectement d'horizons culturels variés, les habitants des quartiers prioritaires peuvent représenter une richesse linguistique utile contribuant à un meilleur accueil tant des délégations, des accompagnants que des flux de visiteurs associés aux JO (les quelques 200 délégations et les 11000 athlètes). Dépasser le simple bilinguisme français/anglais (concernant environ un tiers des délégations) pour proposer de valoriser la dizaine de langues pratiquées par la moitié des athlètes et adopter des stratégies de multilinguisme sélectif pour la quarantaine de langues pratiquées par les 20% autres. Imaginer des modes d'accueil des délégations dans leur langue de référence.

Demander aux grandes chaînes de télévision et aux médias de diffuser des sujets sur la connaissance et le patrimoine matériel et immatériel des quartiers sur les territoires où se déroulent les Jeux (comme les reportages lors du Tour de France).

4. L'objectif étant non seulement de changer le regard sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville, comment donner une image plus juste des quartiers ?

Le CNV a construit un avis sur ce sujet, auquel il renvoie, avec toutefois trois remarques :

La question de l'image de quartier et du changement de regard ne peut pas être limitée aux questions globalement posées avec le CSA qui, si elles sont excellentes, reste plus globales.

La question doit aussi être élargie à tous celles et ceux qui peuvent changer le regard et changer l'image : les institutions, que ce soit les syndicats de salariés, les représentants d'employeurs, ...etc.

Enfin, il faudrait ajouter à cette dimension la question de la mesure de l'image sur un plan micro local, avoir une forme de statistique, même imparfaite, qui donnerait l'image des 1 300 quartiers prioritaires (favorable, plutôt favorable, défavorable). On pense trop souvent que la question de l'image générique est une question importante à l'échelle de la France, mais c'est localement que les choses se passent, que cette image est bonne ou pas bonne, en transformation ou favorable. Cela permettrait aussi de faire un retour sur la politique de la ville. Certains quartiers prioritaires ont assez bien réussi à transformer leur image dans l'écosystème territorial, alors que d'autres ont moins bien réussi, parfois pour des raisons structurelles malgré leurs efforts.

Former

Les luttes contre les stéréotypes et les programmes de formation, déjà développés dans certains médias, doivent être généralisés. Les formations à recommander concernent les méthodes de choix des images comme le choix pluriel des paroles d'experts, les méthodologies d'interviews et l'approfondissement des questions sémantiques. Le souci des médias de démultiplier leur diffusion via l'internet doit conduire à renforcer leur responsabilité sociale en ce domaine.

Intégrer

Développer la diversification des origines des journalistes comme des diverses catégories de collaborateurs des médias. Cette diversification nécessite d'être conçue le plus en amont possible par des incitations comme une meilleure diffusion des filières d'accès aux écoles de journalisme et des formations de techniciens des médias, ou le recours à l'apprentissage et aux formations alternées devraient être plus largement ouverts à des publics diversifiés, notamment issus des quartiers prioritaires.

Donner à voir

Beaucoup de films ou de documentaires sont aidés et produits sur les quartiers, les habitants et la diversité. Peu sont diffusés, et rarement à une heure de grande audience.

Que chaque média s'attache à produire une présentation juste et objective des quartiers prioritaires au travers de leurs différentes productions, aussi bien sur les programmes de temps courts (l'actualité) que sur les productions hors actualité (fictions, documentaires, divertissement).

Que les collectivités locales s'engagent à contribuer à la production et à la diffusion de l'information concernant leurs quartiers prioritaires. Il convient notamment que ceux-ci soient présents, au même titre que les autres quartiers de la ville dans les productions d'images valorisantes par exemple à propos d'événements culturels comme la mise en place d'œuvre d'art ou d'améliorations architecturales et environnementales.

La ville c'est aussi le terroir ! 80% de la population habite en ville, l'urbain ne fait pas partie du « terroir » et ne bénéficie pas d'un traitement équivalent (sauf des pôles historiques majeurs).

Créer **une banque commune d'informations** sur les émissions, reportages, documentaires, courts et longs métrages, produits à propos et autour de la politique de la ville, tant par les médias que par des initiatives de partenaires et d'habitants.

Mesurer

Mettre en place, selon des méthodes déjà éprouvées dans le cadre du Baromètre de la diversité (CSA), des mesures de l'image des quartiers dans les médias, et publier annuellement les résultats et leur évolution (rapport annuel de l'ONPV). Il s'agit de quantifier la fréquence de citation et la tonalité des messages délivrés concernant les quartiers prioritaires et leurs habitants. Ceci nécessite des outils adaptés à la dimension territoriale, donc portant tant sur les espaces représentés eux-mêmes que sur l'origine des personnages. L'absence de citation, l'invisibilité sera aussi à analyser. Par-delà les mesures instantanées, les indicateurs recueillis prendront du sens par leurs évolutions (*Ce travail est en cours et devrait aboutir en 2018*).

5. Quelles sont les initiatives et dispositifs de la politique de la ville qui pourraient inspirer d'autres territoires ?

Au-delà des multiples expériences qui pourront être recensées dans les prochains mois, le CNV tient à faire trois remarques :

Si des constantes existent, la réussite de la politique de la ville tient surtout de l'adaptation locale des dispositifs mis en œuvre : le principe de territorialisation des politiques publiques et de leur souplesse d'adaptation reste essentiel. Citons pour exemple le programme de réussite éducative (PRE) et son approche pluridisciplinaire et innovante. C'est dans chaque écosystème et avec chaque partie prenante, chaque contractualisation locale que les choses réussissent. La transférabilité des actions a une limite.

Au-delà même des QPV, sur l'ensemble des territoires, il semble au CNV que c'est la méthode et notamment de partenariats, de coopérations, de cofinancements qui est transférable.

Favoriser l'expérimentation, favoriser la circulation de l'information, favoriser la valorisation de ces réussites exemplaires afin de permettre à chaque QPV de construire ou reconstruire des solutions paraît plus approprié que de chercher à les généraliser par un « copier-coller » national.

Enfin, la co-construction des projets de territoire avec les habitants, à l'heure où les agglomérations s'organisent ou se réorganisent, gagnerait à être modélisée et essaimée, reconnaissant ainsi à l'habitant et au citoyen son rôle de maîtrise d'usage.

ⁱ Contributions écrites préalables aux ateliers du 28 novembre

➤ Collège Elu-e-s

Soraya AMMOUCHE-MILHIET, Chafik HBILA, Marie-Odile NOVELLI

➤ Collège Personnalités qualifiées

Christine BRUNETAU, Alain CHOURAQUI, Christophe PARIS

➤ Collège Acteurs locaux

Rachid BOUSSAD, Florence EMANUELLI, Maïté ERRECART, Khalid IDA-ALI, Daniel LENOIR, Denis SOUILLARD, Martine WADIER

➤ Collège Habitants

Nadir ADRAR, Fabienne FERTE, Lydie GISQUET, Illham GREFI, Ahmed IMZIL, Djamila HADDOU, Rachid KHADDOUCHI, Zakaria MOUAMIR, Ramata WONE, Hakim YAZIDI